

**La solution Européenne de la Baloise Vie  
Luxembourg pour les contrats  
d'assurance-vie – solution Portugaise**

- ❑ Présentation de Baloise
- ❑ Libre Prestation de Service
- ❑ Cadre Prudentiel Luxembourgeois
- ❑ ProFolio: notre solution Portugaise
- ❑ RNH

## Baloise Assurances au Luxembourg

Le groupe Baloise offre des services d'assurance au Grand - Duché de Luxembourg depuis 1890 et est durablement ancré dans le tissu économique et social du pays. Qualité, transparence, respect et honnêteté sont les vertus qui guident ses démarches et qui permettent de développer des partenariats stables, basés sur la confiance.

Après l'instauration de la troisième Directive vie qui définit et encadre la libre prestation de services (LPS) en assurances au sein de l'Union Européenne, Baloise Vie Luxembourg SA, la compagnie vie luxembourgeoise, s'est spécialisée dans la commercialisation de contrats au sein de l'Union Européenne au départ de Luxembourg (ou en LPS) depuis 1996.

## Baloise Assurances au Luxembourg

Le Groupe emploie près de 9.100 personnes dont plus de la moitié hors de la Suisse.

La Baloise Vie Luxembourg est détenue à 100% par Baloise Assurances.

La Baloise Assurances emploie 370 personnes au Luxembourg (80 personnes de la Baloise Vie Luxembourg).

Les informations financières sont disponibles via [www.baloise.com](http://www.baloise.com) ou dans le rapport annuel.

Rating S&P : A

## Focus sur les pays suivants:

Italie

Allemagne

France

Portugal

Belgique

Suède

Finlande

Espagne

Autriche

Pologne

Malte

Pays-Bas

UK

Luxembourg (Clientèle non-résidente en UE)



## Les avantages de l'assurance sur la vie en « Libre Prestations de Services » (LPS)

Le régime de la libre prestation de services (LPS) permet à tout citoyen européen de souscrire une police d'assurance émise par un assureur établi dans un pays de l'Union Européenne.

Ex: Un résident Français peut ainsi souscrire, sans le moindre souci, une assurance vie auprès d'une compagnie d'assurance luxembourgeoise – droit applicable français.

En effet grâce au passeport européen en matière d'assurance, des produits d'assurance commercialisés légalement dans un État membre peuvent l'être dans le reste de l'Union en libre prestation de services.

# Les avantages de l'assurance sur la vie en « Libre Prestations de Services » (LPS)

## Droit du contrat au sein de l'Union Européenne

- ❖ Droit applicable au contrat: Le droit du contrat est toujours le droit du pays de résidence. droit du pays de résidence du souscripteur à la souscription

La compagnie d'assurances exerçant une activité en LPS, doit respecter les dispositions légales d'intérêt général en vigueur dans l'Etat membre de l'engagement (pays du souscripteur).

- ❖ Droit Prudentiel: droit Luxembourgeois (Circulaires 15/3, etc).

## Droit du contrat hors l'Union Européenne

- ❖ Si le preneur réside en dehors de l'UE, le droit luxembourgeois ou le droit d'un autre pays de l'UE sera choisi.

# Les avantages de l'assurance sur la vie en « Libre Prestations de Services » (LPS)

## Principes:

- Flexibilité: Un instrument flexible pour la planification successorale;
- Portabilité: Structure transférable, qui continue fiscalement efficiente en cas de migration du client et/ou en cas de rapatriement de lui même;
- Protection: L'ensemble des actifs représentatifs des provisions techniques constitue un patrimoine distinct affecté par privilège à la garantie du paiement des créances d'assurances.



# Les avantages de l'assurance sur la vie en « Libre Prestations de Services » (LPS)

## Objectifs intergénérationnels:

- Investir les actifs de la famille dans une structure fiscalement efficiente et totalement acquiescent avec la juridiction de l'assuré.
- Permettre aux clients de transmettre ses actifs à la génération suivante et/ou à des autres bénéficiaires en payant le minimum d'impôt possible (choix de la vie moins imposable) et en gardant toujours le contrôle sur ses actifs.
- Outil idéal pour la gestion et la transmission de patrimoine. Seule formule d'épargne permettant de choisir à qui ira l'argent en cas de décès, le capital étant transmis hors succession, dans un cadre fiscal privilégié.

# Les avantages de l'assurance sur la vie en « Libre Prestations de Services » (LPS)

## Pourquoi venir au Luxembourg ?

La LPS a donné au Luxembourg les bases d'un développement de dimension internationale.

Les Compagnies d'assurances luxembourgeoises se sont adaptées à la législation de résidence de chaque souscripteur et offrent des solutions patrimoniales que l'on trouve rarement ailleurs.

Un outil flexible: l'expertise et le savoir-faire des professionnels de l'assurance vie luxembourgeois associés aux spécificités du cadre légal, font des solutions luxembourgeoises un outil à la fois flexible et sur mesure qui combine optimisation fiscale, planification patrimoniale et organisation successorale.

L'assurance vie luxembourgeoise présente un certain nombre d'avantages: **Un cadre juridique assurant la meilleure protection au souscripteur** (Super Privilège en cas de défaillance de la compagnie, primant sur tous les autres créanciers (Trésor Public luxembourgeois, Sécurité Sociale, employés de la compagnie).

# Les avantages du cadre Prudential Luxembourgeois



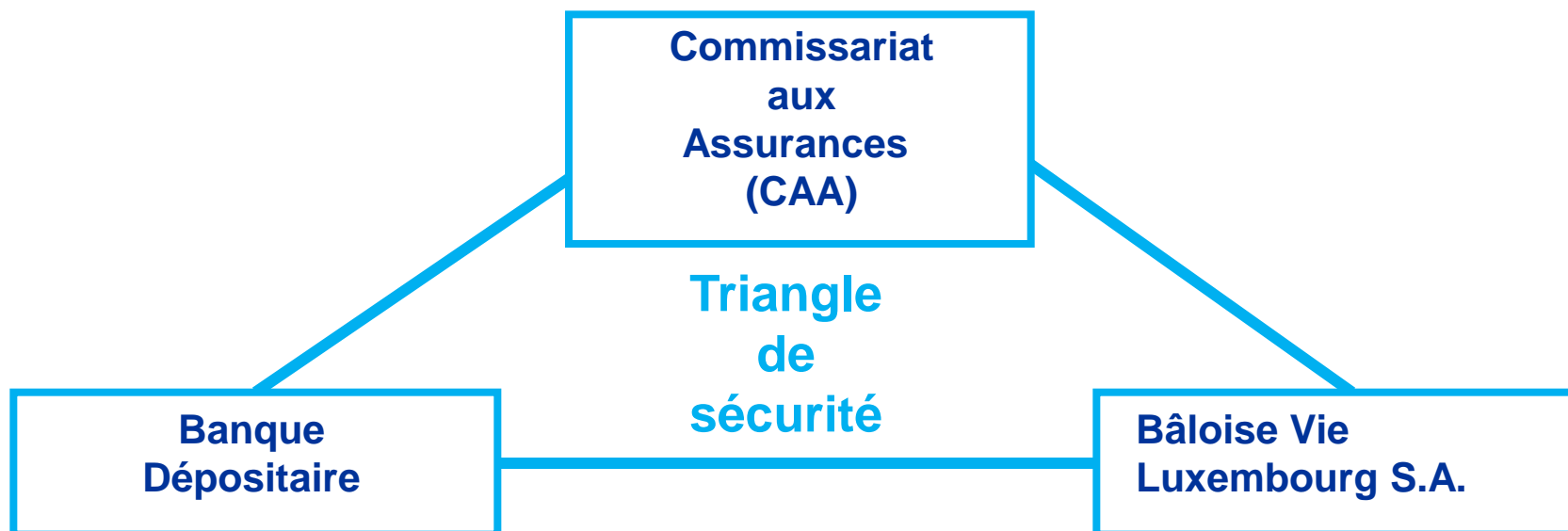
Le souscripteur qui s'adresse à une compagnie d'assurance luxembourgeoise bénéficie d'une protection plus élevée de ses actifs, car le Luxembourg a adopté des règles particulièrement sévères en matière de surveillance des compagnies d'assurances :

- Le Luxembourg impose la séparation des actifs : les avoirs des souscripteurs, «le patrimoine réglementé», sont totalement séparés des actifs de la compagnie, «le patrimoine libre».
- Les provisions techniques (la dette de la compagnie à l'égard du souscripteur) doivent être représentées par des actifs équivalents en quantité et en qualité.

## Les avantages du cadre Prudentiel Luxembourgeois

(article 37 de la loi du 6 décembre 1991)

Les actifs représentatifs des provisions techniques doivent être déposés auprès d'un établissement de crédit agréé par le Commissariat aux Assurances (CAA). Par ailleurs, la Compagnie d'assurances doit tenir un inventaire permanent des actifs représentatifs et en communiquer la situation trimestrielle au CAA.



# Les avantages du cadre Prudentiel Luxembourgeois

## Super Privilège des preneurs d'assurance et le triangle de sécurité:

1. Le choix de la banque dépositaire est soumis au contrôle de l'autorité de tutelle (CAA).
2. Une convention tripartite entre la compagnie d'assurance, la banque dépositaire et le CAA.
3. La banque dépositaire a l'obligation de séparer les actifs du client, et est légalement tenue de protéger les intérêts du titulaire de la police d'assurance, en signalant au CAA toute irrégularité de la compagnie d'assurance susceptible d'affaiblir le Super Privilège. Donc la banque dépositaire est elle-aussi tenue d'opérer une ségrégation des actifs et de protéger les intérêts des souscripteurs d'un contrat d'assurance.

## Les avantages du cadre Prudentiel Luxembourgeois

### **Super Privilège** des preneurs d'assurance (article 39 de la loi du 6 décembre 1991)

L'ensemble des actifs représentatifs des provisions techniques constitue un patrimoine distinct affecté par privilège à la garantie du paiement des créances d'assurances.

Ce privilège prime tous les autres privilèges dès que les actifs représentatifs se trouvent inscrits sur l'inventaire permanent prévu à l'article 37.

Les actifs des clients sont ainsi séparés juridiquement de ceux des actionnaires et créanciers de la compagnie d'assurance.

**Les compagnies d'assurances luxembourgeoises sont les seules à offrir une garantie totale de recevoir sa prestation au terme.**

# Les avantages du cadre Prudentiel Luxembourgeois



Luxembourg for Finance (l'agence pour le développement de la place financière)  
(<http://www.luxembourgforfinance.com/fr/produits-services/assurances-pensions/contrats-dassurance-vie>)

*"Un niveau de protection unique des investisseurs, une grande flexibilité dans la conception des contrats et dans la gestion des actifs, une parfaite neutralité fiscale et une confidentialité garantie par la loi sont les principaux avantages qu'offrent des entités juridiques de droit luxembourgeois pour la conclusion de contrats d'assurance vie.*

***Ces atouts font du contrat d'assurance vie luxembourgeois un des meilleurs outils de gestion de fortune et de planification successorale destinés à une clientèle européenne – voire internationale – sophistiquée."***

## ProFolio : Présentation général du Fond Dédié

Le Commissariat aux Assurances (CAA) au Luxembourg a réglementé les fonds dédiés (contrats sur mesure) comme le suit:

**«Un ensemble personnalisé d'actifs à laquelle est joint un contrat d'assurance ou de capitalisation, qui est l'objet d'une gestion spécifique»**

**Un fonds interne dédié** est destiné à un ou plusieurs preneurs ou à sa famille – Fonds dits Umbrella possibles pour investisseurs avec liens de parenté entre eux jusqu'au second degré.

Pour chaque fonds dédié, un profil d'investissement est défini, ainsi que les actifs qui peuvent y être détenus, les devises, les frais, le dépositaire et le gestionnaire du fonds.



## Profolio : La solution Portugaise

<b>Type</b>	Fonds dédié sur mesure. Durée viagère conseillée.
<b>Prime</b>	Initial: minimum de 125.000 EUR.
<b>Frais d'entrée</b> <b>Frais Administratifs</b> <b>Frais Financiers</b> <b>Frais de Dépôt</b>	Maximum 5% Maximum 1,2% Selon les barèmes du gestionnaire Selon les barèmes de la banque de dépôt choisie par le client
<b>Frais de Sortie</b>	Possible à tout moment gratuitement
<b>Arbitrage</b>	Faits par le gestionnaire financier, choisi par le preneur d'assurance lors de la souscription, conformément au mandat de gestion discrétionnaire qui lui est donné
<b>Gestion</b>	Le gestionnaire financier gère le fonds dédié, conformément aux règles d'investissement imposées par le CAA dans les limites du mandat de gestion qui lui est donné par la Compagnie d'assurance. Mandat conforme à la stratégie d'investissement définie par le preneur d'assurance à la souscription du contrat, en fonction de son profil et de son aversion au risque.
<b>Banque</b>	Au choix du client
<b>Supports</b>	Il y aura un ou plusieurs fonds dédiés pour chaque contrat, les actifs deviennent propriété de la compagnie d'assurance et ce portefeuille peut être composé d'actions, d'obligations, OPCVM, fonds alternatifs e.a.

## ProFolio : La solution Portugaise

### Le contrat dédié portugais

<b>Couverture décès</b>	N'est pas nécessaire, sinon cela implique une taxe de 2,5% (payé à L'INEM – émergence médicale)
<b>Limites d'investissement</b>	Portefeuille bancaire: pas de limites Contrat d'assurance vie: limites du C.A.A.
<b>Primes par apport d'un portefeuille en titres</b>	Possible
<b>Co-souscription ?</b>	Oui

## Représentant Fiscal

- La Bâloise Assurances a nommé un représentant fiscal au Portugal dont la participation est limitée au paiement de la «taxe de 0,048% » sur les primes initiales et sur les paiements supplémentaires.
- Le représentant fiscal ne connaît pas les noms des clients, mais seulement le numéro des polices pour l'application de cette taxe.

## ProFolio : La solution Portugaise

### Fiscalité applicable dans le contrat

Les revenus obtenus sur le territoire portugais sont imposés à 28%

<b>Impôt sur la fortune</b>	Néant
<b>Obligations détenues par personne physique</b>	0 % via ProFolio (si intérêts distribués par émissions XS)
<b>Plus-values sur obligations et/ou actions</b>	0 % via ProFolio
<b>Actions détenues par personne physique</b>	0 % via ProFolio (sauf si dividendes retenues à la source)
<b>Sicav de capitalisation</b>	Impôts payés par la Sicav
<b>Donation</b>	Néant en ligne directe, sinon 10%

## ProFolio : La solution Portugaise

### Fiscalité applicable aux rachats du contrat

#### Fiscalité en cas de rachat

IR ou 28 % du rendement si rachat dans les 5 premières années  
IR ou 28 % sur 80 % du rendement (22,4 %) si entre 5 et 8 années  
IR ou 28 % sur 40 % du rendement (11,2 %) si après la 8ème année

## ProFolio : Comparaison Compte / Contrat d'assurance

### Le contrat dédié portugais

- ✓ Taxe de 0,048 %
- ✓ Capitalisation des revenus au sein du contrat
- ✓ Report de taxation
- ✓ Revenus du contrat au taux de 28% à 11,2%
- ✓ Droits de succession : néant
- ✓ Déclaration de succession : non
- ✓ Stipulation pour autrui : oui
- ✓ « Droits de donations » : néant
- ✓ Protection des actifs par la loi Luxembourgeoise

### Compte bancaire

- ✓ Néant
- ✓ Pas de capitalisation des revenus sur le compte
- ✓ Taxation annuelle
- ✓ Revenus du compte taux de 28% seulement
- ✓ Droits de succession : néant
- ✓ Déclaration dans la succession : oui
- ✓ Stipulation pour autrui : non
- ✓ Droits de donations : 0 ou 10%
- ✓ Pas de protection des actifs

## Résidents Non Habituels (“RNH”)

- Devenir résident fiscal au Portugal
- Le régime des RNH
- Aspects pratiques

# Devenir résident fiscal au Portugal

---

Selon les critères prévus dans la loi pour pouvoir devenir résident sur le territoire portugais:

- ❖ Un séjour supérieur à 183 jours, consécutifs ou non sur l'année;

Ou

- ❖ Avoir sur le territoire portugais, au 31 Décembre, une habitation avec l'ensemble des conditions de logement susceptibles de supposer que l'individu à l'intention de l'utiliser et l'occuper comme sa résidence habituelle.



## Obtenir le statu de RNH

- ❖ Demander l'attribution du statut de résident non habituel, au moment où vous vous inscrivez comme résident fiscal au Portugal ou avant le 31 mars de l'année suivant celle où vous êtes devenu résident au Portugal.
- ❖ Le régime n'est pas automatique, une demande doit être faite à l'Autorité Tributaire
- ❖ Obtenir un numéro fiscal comme non-résident (indiquer l' adresse du pays de résidence).
- ❖ Obtenir une demeure au Portugal (acheter ou louer).
- ❖ Enregistrer à la Mairie ("*Câmara Municipal*") et changer la situation fiscale de non-résident à résident.
- ❖ Remise de la demande écrite, à l'Autorité Tributaire, pour obtenir le régime RNH.
- ❖ L' Autorité Tributaire enverra une lettre à l'adresse fiscale de la personne pour confirmer l'attribution du régime RNH (on doit attendre quelques mois).

# Le régime RNH

## Régime fiscal Portugais

Les résidents fiscal au Portugal sont imposables sur leurs revenus mondiaux:

- Taux progressives jusqu'au 56,5% (pour les revenus supérieurs à Euro 250.000).
- Taux spéciaux sont applicables aux plus-values (28%) et au revenus dérivés des investissements financiers comme les intérêts et les dividendes (28%).

Le régime de RNH s'agit donc d'un **régime très compétitif** qui permet aux contribuables qui remplissent les exigences sous mentionnées de bénéficier:

- i) d'un taux d'imposition forfaitaire de seulement **20% sur les revenus perçus au Portugal**, découlant de l'exercice d'une activité de haute valeur ajoutée,
- ii) et de **0% d'imposition sur les revenus de sources étrangères, tout cela pendant 10 ans.**

- ❖ Autre avantage également: les revenus dits passifs (intérêts, dividendes, redevances, gains en capital, revenus immobiliers) de source étrangère perçus par les résidents non habituels sont également exonérés d'impôt au Portugal.
  
- ❖ Revenu dérivé de l'étranger qui peut être imposable au pays de la source conformément à une convention fiscale est exonérée au Portugal; mais s'il n'y a pas une convention fiscale applicable entre le Portugal et le pays de la source du revenu, ce revenu sera encore exonérée s'il peut être imposable au pays de la source conformément à la Convention Modèle de l'OCDE.
  
- ❖ **Après obtention du statut de résident non habituel, à quels cas s'applique l'exonération de l'imposition des revenus perçus à l'étranger par les résidents non habituels au Portugal ?**
  - ✓ Titulaires de pensions et des retraités;
  - ✓ Activité salariée;
  - ✓ Activité indépendante.

# Titulaires de pensions et des retraités

Titulaires de pensions et des retraités, lorsque :

- ❖ les revenus sont assujettis à l'impôt dans l'État d'origine, conformément à la convention relative à l'élimination des doubles impositions signée par le Portugal et l'État en question, ou ;
- ❖ selon les critères prévus dans le Code portugais de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRS – impôts sur le revenu), les revenus ne sont pas considérés comme provenant de source portugaise.

# Activité salariée

Revenus provenant d'une activité salariée sont exonérés lorsque :

- ❖ les revenus sont assujettis à l'impôt dans l'État d'origine, conformément à la convention relative à l'élimination des doubles impositions signée par le Portugal et l'État en question, ou ;
- ❖ ces revenus sont assujettis à l'impôt dans un autre État avec lequel le Portugal n'a signé aucune convention relative à l'élimination des doubles impositions, à condition que lesdits revenus ne soient pas considérés comme étant perçus sur le territoire portugais, selon les critères de l'article 18 du Code portugais de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRS impôts sur le revenu);

# Activité indépendante

Revenu provenant de prestations de services à haute valeur ajoutée, de caractère scientifique, artistique ou technique ; Revenu provenant de la propriété intellectuelle ou industrielle, de revenus de capitaux, de revenus fonciers et de revenus de plus-values et autres augmentations du patrimoine), lorsque :

- ❖ Les revenus peuvent être assujettis à l'impôt dans le pays, le territoire ou la région d'origine, conformément à la convention relative à l'élimination des doubles impositions signée par le Portugal et l'État en question, ou ;
- ❖ s'il n'y a pas de convention relative à l'élimination des doubles impositions, la convention Modèle OCDE peut être appliquée (en tenant compte des observations et des réserves formulées par le Portugal) et à condition que le pays, le territoire ou la région d'origine n'ait pas de régime d'imposition privilégiée et à condition que lesdits revenus ne soient pas considérés comme étant perçus sur le territoire portugais, selon les critères de l'article 18 du Code portugais de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRS- impôts sur le revenu).

- ❖ Exemptions sont applicables aux:
  - ✓ Dividendes, intérêts et redevances étrangers;
  - ✓ Revenus fonciers étrangers (loyers);
  - ✓ Plus-values dérivées de la transmission des biens immobiliers étrangers.
  
- ❖ Par exemple en France, les plus-values mobilières sur les portefeuilles sont exonérés. Il y aura donc là exonération totale d'impôt tant en France qu'au Portugal.

## Aspects pratiques – d'autres avantages:

- ❖ Le coût de la vie, il est nettement inférieur à la plus part des pays dans l'Europe.
- ❖ Marché immobilier est très attractif (ex: dans l'Algarve (Sud du Portugal), la Côte d'Azur portugaise, on peut acquérir *"un appartement de 91 mètres carrés avec terrasse, dans une propriété avec piscine près de la mer, à 210.000 euros"*).
- ❖ Il n'y a pas d'impôt sur la fortune au Portugal;
- ❖ Il n'y a pas d'impôt sur la succession pour les héritiers directs;
- ❖ Il n'y a pas d'impôt sur la succession pour les biens étrangers;
- ❖ L'impôt sur la succession est imposable au biens portugais à 10% .



## Pour les résidents Français:

- ❖ La convention fiscale entre la France et le Portugal ne s'oppose pas à une telle démarche, puisqu'elle attribue au Portugal le droit exclusif d'imposer ou non les retraites. Or, ce pays exonère depuis janvier les retraités français du secteur privé.
- ❖ Pour ces derniers, la côte lusitanienne est donc devenue un eldorado.
- ❖ Pour en profiter, les ressortissants français doivent toutefois impérativement devenir résidents fiscaux portugais et notamment attester de 183 jours au minimum de présence annuelle au Portugal. Par ailleurs, ils ne doivent plus rien posséder en France, et surtout plus de foyer, au sens fiscal du terme. Ce régime fiscal avantageux est prévu pour une durée de dix ans.

# L'équipe en charge du marché Portugais à la Baloise



✓ **Sales Manager:**

João Marmelo

joao.marmelo@baloise.lu

✓ **Legal & Tax:**

Sandra Bento

sandra.bento@baloise.lu

✓ **Sales Support:**

Vanda Martins

vanda.martins@baloise.lu

✓ **BackOffice:**

Carlos da Silva: carlos.dasilva@baloise.lu

Sara Mota da Costa: sara.motadacosta@baloise.lu

## Avertissement

- Les informations contenues dans cette présentation ne peuvent être utilisées, mentionnées, citées ou communiquées à des tiers sans le consentement formel de Baloise Assurances à Luxembourg. Les simulations et chiffres sont communiqués à titre d'exemple.
- Baloise Assurances et ses représentants recommandent au destinataire de la présente (souscripteur, courtier, conseiller ou banquier) de n'envisager la souscription des produits mentionnés que dans une approche globale de la situation patrimoniale et fiscale du souscripteur.
- Les informations fournies le sont de bonne foi à la date de la présentation.

## Contacts:

### João Marmelo

Country Manager

GSM 1: + 352 621 363 989

GSM 2: + 351 961 163 515

joao.marmelo@baloise.lu

### Baloise Vie Luxembourg S.A.

Atrium Business Park

23, rue du Puits Romain

L-8070 Bertrange

Tel. : + 352 290 190 1

